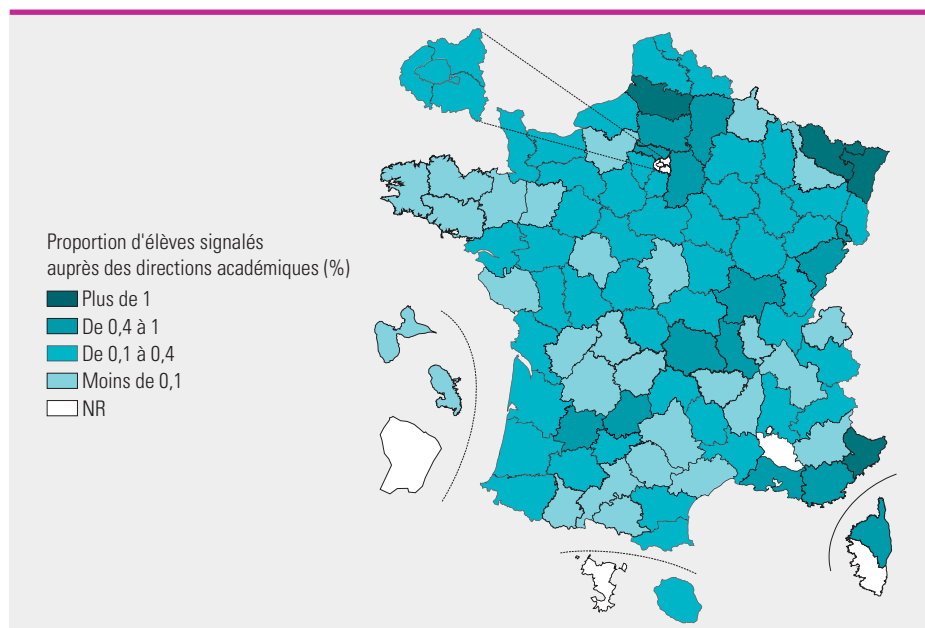


concomitant public, par département, le taux moyen d'élèves signalés aux directions académiques dépasse rarement 1 %. Seuls quatre départements, les Alpes-Maritimes (1,8 %), la Moselle (1,1 %), le Bas-Rhin (1,5 %) et la Somme (1,2 %) déclarent un taux moyen d'élèves signalés supérieur à 1 %.

Dans dix-huit départements, ce taux est supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,32 %, tout en restant inférieur à 1 % (FIGURE 8). Pour l'ensemble des autres départements, il varie de 0,02 % à 0,30 %. Plus que l'ampleur variable de l'absentéisme, ces taux peuvent traduire des pratiques de signalement différentes selon les départements. ■

8 – Proportion d'élèves signalés à l'inspection académique - source DASEN - en 2014-2015 (en %)



Lecture : les départements en fond blanc sont non répondants.

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des DASEN sur l'absentéisme des élèves.

en savoir plus

✚ Cristofoli S., « L'absentéisme des élèves soumis à l'obligation scolaire - Un lien étroit avec le climat scolaire et le bien-être des élèves », *Éducation & formations*, n° 88-89, MENESR-DEPP, p. 101-121, décembre 2015.

✚ Cristofoli S., « L'absentéisme des élèves continue à être très élevé dans une partie des lycées professionnels », *Note d'Information*, n° 05, février 2015.

✚ Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, Rapport de diagnostic de l'Éducation nationale et du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, 28 mars 2014.

✚ Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCES ET DÉFINITIONS

Sources

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance conduit deux enquêtes sur l'absentéisme des élèves : une auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et une autre auprès des directions académiques (DASEN) sur les premier et second degrés public et privé. Ces enquêtes recueillent des informations mensuelles. Pour l'enquête auprès des établissements, les résultats s'appuient sur l'exploitation des données de septembre à avril, pour lesquelles le taux de réponse varie entre 65 % et 56 %. Ce taux étant inférieur à 30 % en mai et en juin, les données ne peuvent pas être considérées comme fiables. La seconde enquête, exhaustive auprès des DASEN, concerne les dix mois de l'année

scolaire et présente un taux de réponse très satisfaisant.

À la rentrée 2013, l'échantillon nationale représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré a été renouvelé, en incluant pour la première fois les DOM.

Définitions

Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de **quatre demi-journées d'absence non justifiées** par mois a été retenu, car il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiés ».

Le **taux d'absentéisme** correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents

de façon non justifiée **quatre demi-journées par mois ou plus** sur l'effectif total.

Le **taux d'absentéisme lourd** est mesuré par le rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée **plus de dix demi-journées** sur l'effectif total.

Le **temps d'enseignement perdu** est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des **heures d'absences – justifiées ou non** – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

La **proportion d'élèves signalés à la direction académique (DASEN)** pour absentéisme ne correspond pas à celle d'élèves absents (taux d'absentéisme). En effet, un établissement ne signale pas systématiquement à la direction académique tous les élèves absents. ■